*SALON DU LIVRE*

*« JOURNALISTES ÉCRIVAINS »*

# *22 et 23 mars 2025*

# *Ouverture des portes au public : samedi et dimanche de 10h à 18h*

*PALAIS DE LA FEMME*

#### 94, rue de Charonne – 75011 Paris

***A nous retourner par mail avant le 10 février 2025***

**BULLETIN DE RÉSERVATION**

Nom de Plume : ……………………………………………………………………………………...…….

Nom – Prénom (si différent) :.......................................…………………………...........

Adresse complète (facultatif) :............................................……………....................

Téléphone :........................................... @:.......……….........................................

Site Internet : …………………………………………………………...………………………………….

Dernier livre paru – année : ………… Titre : ………………...……………………………………

Éditeur :………………………………………………………………………………………………………...

Merci de nous transmettre une photo de bonne qualité, une courte biographie ainsi qu’une présentation sommaire du dernier livre édité.

**Auteur**

Présent :  Samedi toute la journée  Dimanche toute la journée Présent :  Samedi de à  Dimanche de à

**Je souhaite intervenir pour :**

 Présenter mon livre au public. Titre de l’ouvrage :  Présenter une conférence sur le thème suivant :

Temps de prise de parole : 30 min maximum, suivi d’un échange avec le public.

Le traitement de vos demandes d’intervention se fera par ordre de réception des inscriptions

 ***Un événement UNION & RECOMMANDATIONS – Siret 92426759400019***

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

 **Mes livres présentés sur le salon seront :**

 **Commandés – livrés et facturés par la Librairie partenaire présente sur le salon**

Titre des ouvrages :……………………………………………………………...……….

:...............................................................................................

Quantité souhaitée de chaque ouvrage : ...............................................…….............

 **Acheminés et facturés par mes propres soins**

**BON DE COMMANDE**

Une table et une chaise sont mis à la disposition de chaque auteur

Je certifie sur l’honneur

Être ou avoir été détenteur(rice) d’une carte de presse

Disposer d’une assurance Responsabilité Civile à jour de cotisation

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Shana Brown 06 68 93 42 53 journalistesecrivains@gmail.com

**Date et Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)**

**Règlement intérieur**

**Horaires :** Les auteurs exposantspourront s’installer dès le samedi 22 mars 2025, à partir de 9h00.

**Communication** : N'hésitez pas à inviter tous vos contacts sur les réseaux sociaux, à activer votre fichier lecteurs/clients afin d’assurer un maximum de passage durant ces deux journées de salon.

###  Le succès du Salon passe également par votre mobilisation personnelle !

###  De son côté, l’organisateur se chargera de communiquer par voie de presse , abris bus, radios, commerçants, Facebook, X, Instagram, etc.

**Responsabilités :**

**-** Les **auteurs exposants** qui se sont engagés à être présents toute la durée du salon devront assurer une permanence de leur stand du samedi 22 mars au dimanche 23 mars, de 10h à 18h - Les **organisateurs du salon** se déchargent de toutes responsabilités en cas de casse, vol ou autre dommage sur les livres, les articles et le matériel propre à chacun.

###  - Ils ne seront pas responsables des conditions "météo" et /ou du nombre des visiteurs pendant ces deux jours.

**Annulation**: Toute annulation de la part de l’auteur exposant doit être communiquée à l’organisateur avant le 15 mars 2025.

## **Cahier de charges de l’exposant**

* **OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :**

Respecter les mesures de sécurité. Le stand doit être conforme aux photos envoyées et à la réglementation. Respecter les horaires d’exposition du salon.

* **RÈGLES DE SECURITE :**
	+ **CONSIGNES D’EXPLOITATION**

Il est interdit de constituer dans les surfaces d’exposition et les dégagements, des dépôts quelconques.

* + **AMÉNAGEMENT :**

N’utiliser pour l’installation, l’aménagement et la décoration des stands, que des matériaux ayant les caractéristiques de réactions du feu M3 pour

l’ossature, le cloisonnement et les gros mobiliers. En aucun cas les stands ne doivent gêner l’accès au passage des services de secours.

* + **INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES :**

Les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

Les installations établies dans les stands destinés aux exposants sont réalisées par eux-mêmes pour leur compte et sont sous leur responsabilité.

* + **MATÉRIELS, PRODUITS :**

Tout matériel susceptible d'être dangereux doit être soumis à notre accord (dans l'intérêt de la manifestation).

Sont interdits :

- la distribution d’échantillon ou de produits contenant du gaz inflammable

- les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique

- les articles en celluloïde

- la présence d’artifices pyrotechniques ou d’explosifs

l’emploi d’acétylène, d’oxygène ou d’un gaz présentant les mêmes risques

* + **PROTECTION DU PUBLIC :**

Les stands devront être en bon état afin d’assurer la sécurité du public.

Les appareils et machines doivent avoir des dispositifs mettant les parties dangereuses hors de portée du public et doivent être protégés.

Sont considérées comme parties dangereuses :



Tous les matériels doivent être correctement stabilisés pour éviter tout risque de renversement. Toutes les présentations, initiations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

* + **MOYENS DE SECOURS**

Les moyens de secours doivent rester visibles.

Leurs accès doivent demeurer constamment dégagés.

Les exposants s’informeront auprès du responsable de sécurité sur les

dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et l’emplacement des extincteurs.